

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19 juin 2025

N° 2025/600

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Procurations : Aucune

Excusées : Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

oooooooooooo

Madame Virginie Viéville, Adjointe chargée de la Vie locale, des Associations et du Sport informe l'assemblée délibérante que l'association ARMUZIK a fait une demande de subvention communale exceptionnelle par courrier en date du 19 mai 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Associations, Vie Locale et Evènementiel en date du 26 mai 2025 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 16 juin 2025 ;

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 700€ pour l'achat d'un piano droit d'occasion sous réserve de présentation de la facture inhérente.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 14

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 24 juin 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



#signature#